

21 avril & 1er mai

Tous ensemble

Avril 2009

Du jamais vu ! Ensemble, le 1er mai, huit syndicats appellent les salariés, retraités et privés d'emploi à manifester pour faire entendre leurs revendications auprès du gouvernement et du patronat.

Sommaire :

1 ^{er} Mai	1
1 ^{er} mai (suite)	2-3
Réunion CRAMA	3-4
Mutuelle	4
ARRCO AGIRC	5
Complémentaires Roxel	5
Retraités floués	6

**Après le 29 janvier et le 19 mars,
le 21 avril et le 1er mai,
les salariés et les retraités jouent la gagne !** Suite page 2



**Le COLLECTIF
AMIANTE,
Le responsable
MYRIADE
tiennent des
permanences tous les
lundis
de 14 h à 17 heures
au local CGT**

**Tel : 05 56 70 75 93
05 56 70 79 28
06 80 91 34 33
06 11 52 54 08**

**Site :
<http://www.ulcgtstm.org>**

**29 janvier : 2,5 millions.
19 mars : 3 millions.
1er mai : Plus nombreux et plus forts.**

LA CGT PROPOSE...

PROTECTION SOCIALE

- *Droits aux soins pour toutes et tous.*
- *Retrait de la HPST*
- *Réforme du financement pour répondre aux besoins.*

Le doute s'installe dans le gouvernement et le patronat du fait de la participation des salariés toujours plus importante dans les grèves et les manifestations et de leur détermination à se faire entendre sur leur lieu de travail et de vie.

Pour s'en convaincre, il faut se rappeler que même des sénateurs jugent intolérable le niveau d'arrogance des patrons pour s'octroyer parachutes dorés et stock-options. Le Sénat a donc voté un amendement pour réduire le niveau des rémunérations de cette nature. Autre exemple, le débat sur la légitimité du bouclier fiscal s'élargit jusque dans le camp politique du Président de la République ! Son image ne suffit plus à faire passer les réformes. Les sondages actent jour après jour, son discrédit personnel et la volonté des salariés actifs et retraités de ne plus s'en laisser compter.

L'actualité s'en fait l'écho tous les jours. Les salariés dans les entreprises où tombent les plans sociaux, agissent ensemble et arrivent à faire reculer des directions sur des projets prétendument irréfutables.

La crise économique et sociale touche tout le monde. En plus, des salariés victimes de plans sociaux ou d'annonces de plans sociaux ; il y a celles et ceux, plus nombreux, concernés par la perte d'emploi du fait de la précarité ou parce qu'ils travaillent dans de très petites entreprises dans lesquelles les droits pour se défendre sont limités ou inexistantes

Les fonctionnaires ne sont pas en reste,

LA CGT PROPOSE... RETRAITE

- *à 60 ans à taux plein*
- *75 % du salaire antérieur*
- *Indexation des retraites sur les salaires.*

eux, dont on voudrait nous faire croire qu'ils sont un poids pour la société alors que nous avons besoin de plus de moyens humains et financiers dans les écoles, les hôpitaux, dans les transports, à la Poste,... etc. Et pour les retraites, c'est le niveau des pensions, les conditions d'accès aux maisons de retraite, au logement qui assombrit leur quotidien ; les jeunes qui revendiquent pour leur autonomie, leur logement, et contre toutes les formes de précarité pour se construire un avenir...

Pour toutes et tous, femmes et hommes, cadres ouvriers ou employés, le fond du porte-monnaie se réduit à peau de chagrin. 50 % des français déclarent ne pas partir en vacances cette année faute de moyens. Pour toutes et tous, la priorité c'est d'augmenter les salaires, les pensions et les minima sociaux.

Manif unitaire: 9h30 rassemblement Place de la République, départ à 10h30.

Trajet : Gambetta, Cours G. Clémenceau, les quais, Cours Alsace Lorraine, Pey-Berland



**Le 1^{er} mai, c'est maintenant qu'il se prépare !
Alors, on s'organise et on se mobilise
tout au long du mois d'avril !**

- ✓ **Sur les lieux de travail** : on se réunit, on discute, on décide et on crée son syndicat quand il n'en existe pas. Ensuite, ensemble et unis, on exige de son patron qu'il réponde à nos revendications.
- ✓ **Sur les zones industrielles, commerciales ou artisanales** : on se réunit entre salariés de la zone, on discute de ce qui nous est commun, on crée notre syndicat sur le site, pour ne plus se sentir seul et parce que plus nombreux on est plus forts, on se donne toutes les chances de gagner.
- ✓ **Sur les localités, retraités, privés d'emploi et précaires** : C'est possible de s'organiser pour exiger pour les uns de la sécurité et un emploi stable ; pour d'autres du travail tout simplement ou encorde meilleures retraites et pensions.

Chacune et chacun compte et comptera pour gagner ensemble de véritables négociations sur l'emploi, le salaire, la protection sociale et les services publics.

Pour être nombreux et efficaces le 1^{er} mai et au-delà, c'est en avril qu'il faut se syndiquer.

Compte rendu de la réunion CRAMA – CGT et SUD Poudrerie du 20 Mars 2009

Vendredi 20/03/09, une délégation Cgt et Sud de la Poudrerie a, de nouveau, été reçue par la CRAM Aquitaine a sujet de l'application de la jurisprudence concernant le calcul de l'Allocation de Cessation Anticipée d'Activité des Travailleurs de l'Amiante.

Cette réunion faisait suite à celle du 06/02/09 et aux nouveaux déroulements de l'affaire.

CRAMA : Mme A. Baron (Directeur Adjoint) – M. P. Chaussée (Sous-directeur) – M. Ph. Duron (Chargé des contentieux) – Mme P. Marin (Chef de service ACAATA)

CGT : A. Dourthe – P; Lespoux.

SUD : C. Hourdebaigt – J. Sanchez.

Point CRAMA :

La CRAMA nous a informé officiellement de l'accord favorable donné par la Commission de Recours Amiable (CRA) concernant les 7 premiers dossiers de demande de recalculé présentés.

La DRASS n'ayant pas donné d'avis contraire dans le délai imparti, cela constitue une approbation tacite de sa part. C'est donc un nouvel élément allant dans le sens du recalculé pour tous ceux qui en feront la demande. Cependant, les circulaires internes imposant l'ancien calcul sont toujours en vigueur. Cela impose de présenter toutes les demandes à la CRA.

Au 20/03/09, 280 demandes de recalculé sont arrivées à la CRAMA.
Un courrier va être envoyé à chaque demandeur.

➤ Suite de la page 3

Déroulement futur :

Les demandes vont être classées selon le type de rémunération non prise en compte dans l'ancien calcul, afin de constituer des groupes à présenter à la CRA. Ceci ayant pour but de faciliter, d'accélérer, le travail de cette commission. Un premier groupe sera présenté le 15 Avril.

Les autres seront présentés au CRA de Mai et Juin.

Chaque demandeur recevra alors une nouvelle proposition d'allocation.

Règles de calcul :

Le salaire de référence, servant au calcul de l'allocation, est constitué par la totalité des sommes versées, soumise à cotisation, au cours des derniers 12 mois d'activité.

Cependant, la CRAMA continuera, comme dans l'ancien calcul, à reconstituer le salaire en cas "d'activité réduite" (maladie par exemple), en demandant des bulletins de salaires supplémentaires.

Conclusion temporaire :

Pas à pas, le dossier semble évoluer dans le bon sens. Tous les mois, d'ici à Juin, nous pourrons en mesurer l'évolution.

Nous avons évolué d'un traitement des dossiers au cas par cas, à un traitement par groupes de dossiers. Mais il faut toujours faire des demandes individuelles et il n'est pas question, pour l'instant, que la CRAMA informe les 1800 allocataires d'Aquitaine.

Les employés de la CRAMA, malgré le manque de personnel, effectuent un gros travail supplémentaire.

Pour ceux qui ne l'ont pas encore fait, il faut constituer son dossier de contestation (un modèle de lettre est disponible) ; **nos permanences du lundi peuvent aider pour le calcul de l'allocation à demander sur la base des derniers bulletins de salaire.**

Cette démarche est à effectuer par tous ceux qui sont, ou ont été, en ACAATA. Au-delà des sommes à percevoir, le salaire de référence pris en compte a aussi une incidence sur le montant de la retraite.

Annexe :

Nous avons aussi évoqué la contestation de Michel Langlais concernant les sommes perçues, suite à sa victoire en appel. La CRAMA nous a fait part de la résolution du différend, au bénéfice de Michel.

La CRAMA reconnaît avoir fait une erreur d'interprétation du jugement mais conteste totalement la version selon laquelle le différend aurait pour origine une intervention extérieure de qui que ce soit.

Dernière minute :

Faisant suite à de nombreuses démarches, une délégation de la CGT sera reçue au Ministère du Travail le 17 Avril pour traiter de ce dossier. P. Lespoux fera partie de la délégation.

Du nouveau sur la mutuelle :

Faire évoluer notre couverture sociale est pour le syndicat des retraités CGT une priorité.

Nous avons dès notre départ de l'entreprise et avec Myriade établie un contrat groupe partie avec 12 sociétaires en 2005 pour être actuellement à plus de 130 une preuve de l'efficacité de notre création.

Mais notre soucis c'est aussi l'accès de ceux qui ont passé la soixantaine, nous en avons débattu avec myriade et **il est convenu de passer la limite d'adhésion de 60 ans à 65 ans.**

Tout nos camarades qui sont actuellement sur cette tranche d'âge vont pouvoir bénéficier de la garantie myriade aux tarifs actuels et sans augmentations lié à l'âge.

Vous pouvez venir débattre de votre situation aux permanences tous les lundis.

ARRCO AGIRC

Le Medef recule in extremis mais ne renonce pas

Le Medef voulait à tout prix remettre en cause le droit au départ en retraite à 60 ans à l'occasion du renouvellement de l'accord sur les retraites complémentaires ARRCO et AGIRC.

La mobilisation massive des salariés des 29 janvier et 19 mars a permis de maintenir le dispositif AGFF qui finance les départs à taux plein entre 60 et 65 ans. C'est un point d'acquis non négligeable. Les départs à 60 ans resteront possibles jusqu'à fin 2010.

Par contre le Medef n'a rien voulu entendre sur l'amélioration des pensions et des futurs droits à retraite, pas plus que sur les ressources supplémentaires indispensables pour garantir les droits à long terme.

Le projet soumis à signature prolonge l'accord de 2003 et poursuit la dégradation des pensions liquidées et du niveau des droits en cours d'acquisition. Pour la délégation Cgt, il est impossible de signer un tel

texte qui entérine le recul du niveau des pensions.

Le Medef y ajoute l'engagement de faire de 2010 un rendez-vous pour réexaminer les principaux paramètres des régimes et veut obliger les pouvoirs publics à mettre en cause dès 2010 l'âge de départ en retraite pour l'ensemble des régimes.

Pour la Cgt il y a bien entendu toutes les raisons de continuer la mobilisation contre toute remise en cause des droits à la retraite et pour un financement à la hauteur des besoins.

Montreuil, le 24 mars 2009



Retraite Complémentaire Roxel.

Le collectif mutuelle c'est rendu compte que l'entreprise Roxel ne respectait pas l'accord amiante que nous avons signé sur les cotisations de retraites complémentaires, nous sommes toujours en phase de contrôle et nous prévoyons une initiative pour aborder le sujet avec la direction de Roxel. Nous tiendrons informé les retraités Roxel de l'évolution de la situation.

Important

Vous disposez d'une adresse E-MAIL
Vous souhaitez recevoir ce journal dans votre boîte électronique.

Envoyez un e-mail à cette adresse

jeanlouisdumont@orange.fr

*Communiqué
de l'Union confédérale des retraités CGT*

RETRAITÉS FLOUÉS

Sur la revalorisation des retraites

L'effet des revalorisations des pensions pour 2008 a été de 1,87% (1,1 % au 1er janvier + 0,8% au 1er septembre), quand l'INSEE mesure une évolution moyenne annuelle des prix de + 2,8%. Or, le correctif prévu par la loi de finance 2009 ne comblera même pas le retard, alors que la loi elle-même fixe le principe d'un rattrapage complet de l'inflation. Le gouvernement vient d'annoncer une augmentation de 1%. Pour certains régimes spéciaux, la proposition actuelle n'est même que de 0,4% !

D'autre part, l'augmentation des pensions est fixée pour 2009 au 1er avril au lieu du 1er janvier.

Trois mois d'augmentation de moins : un véritable hold up sur les retraites estimé à 350 millions d'euros !

Quant à l'augmentation des retraites complémentaires, elle ne sera que de 1,30%, sans aucun rattrapage sur l'inflation de 2008 (1,46% en 2008) !

Sur les basses pensions

La fixation d'un minimum de pension à hauteur de 85% du SMIC dont s'enorgueillit le gouvernement n'aura qu'un effet temporaire. En effet, l'indexation sur les prix creuse un écart de plus en plus important entre les salaires et les pensions.

Sur la pension de réversion

On frise l'escroquerie : le Président s'était engagé à augmenter le taux de la pension de réversion de 54% (actuellement) à 60% de la pension initiale. Le décret à paraître ne concerne que les retraités dont la somme totale des pensions sera en dessous de 800 euros.

Sur le minimum vieillesse

Le gouvernement se vante à grand renfort de publicité dans les journaux d'une augmentation de 25 % du minimum vieillesse (attribué à ceux qui n'ont pas ou peu travaillé) ne sera en fait attribué qu'à une personne seule, soit 4000 000 personnes sur les deux millions de retraités ayant à peine de quoi vivre.

Les retraités sont un des moteurs du développement de la société. Ils ont subi de plein fouet les envolées des prix pendant une bonne partie de l'année dernière. Ils ne veulent pas payer une crise économique et sociale dont ils ne sont pas responsables. Avec la CGT, ils revendiquent :

- 200 euro pour tous tout de suite, en rattrapage de la perte du niveau de vie.
- Pas de pension en dessous du SMIC, minimum pour vivre aujourd'hui.
- L'indexation des pensions sur les salaires pour préserver le lien salaire/retraite.

POUR GAGNER

**LES RETRAITES ONT ÉTÉ TRÈS PRÉSENTS DANS LES MANIFESTATIONS UNITAIRES
DU 29 JANVIER ET DU 19 MARS**

LA CGT RETRAITES LES APPELLENT A SE REGROUPER

LE 21 AVRIL A 11H30 DEVANT LA PREFECTURE

**AVANT DE REJOINDRE LE RASSEMBLEMENT GENERAL
SUR LE PARVIS DE LA POSTE MERIADECK**